

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-263

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2021-09-14-00011 - Délégations de signature PCE (1 page)

Page 3

89-2021-09-15-00007 - Fermeture des services de publicité foncière de

l'Yonne - octobre 2021 (1 page)

Page 5

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2021-09-14-00011

Délégations de signature PCE

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne

La responsable du pôle contrôle expertise de l'Yonne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ; aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents		grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Lenoir	Brigitte	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Petit	Marie-Christine	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Artouchenko	Sarah	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mauffre	Maryline	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Lhaumet	Amandine	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Gournay-Thuret	Céline	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Chameau	Stéphane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Vouette	Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Roblot	Karyna	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aguilar	Dominique	contrôleur	10000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Auxerre, le 14/09/2021
La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,
Magali CORMEROIS



Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2021-09-15-00007

Fermeture des services de publicité foncière de
l'Yonne - octobre 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE.

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne**

**L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques de l'Yonne,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PRE/SAPPIE/BCAAT/2021/009 du 27/01/2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de publicité foncière des villes d'Auxerre (SPF-E Auxerre 1 et SPF Auxerre 2), de Joigny et de Sens seront fermés à titre exceptionnel du 5 au 11 octobre 2021 inclus.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Auxerre le 15/09/2021

Par délégation du Préfet,
La directrice départementale des finances publiques de l'Yonne


Dominique GONTARD